



Assemblée générale

Distr. générale
20 août 2003
Français
Original: anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 273^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 août 2003, à 10 h 30

Président : M. Fall (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport du Président sur la troisième session ordinaire du Conseil exécutif et la session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenues à Maputo du 4 au 12 juillet 2003

Rapport du Président sur le Séminaire des Nations unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu à l'Office de l'ONU à Genève, les 15 et 16 juillet 2003, et sur ses consultations avec les organisations de la société civile tenues à l'Office de l'ONU à Genève le 16 juillet 2003

Faits nouveaux dans le processus de paix du Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

03-45968 (F)



Séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Rapport du Président sur la troisième session ordinaire du Conseil exécutif et la session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenues à Maputo du 4 au 12 juillet 2003

Rapport du Président sur le séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu à l'Office de l'ONU à Genève, les 15 et 16 juillet 2003, et sur ces consultations avec les organisations de la société civile tenues à l'Office de l'ONU à Genève le 16 juillet 2003

2. **Le Président**, présentant son rapport sur la troisième session ordinaire du Conseil exécutif et la session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, dit que le Conseil exécutif a accordé une attention considérable la question de Palestine et au Moyen-Orient. M. Kaddoumi, Ministre palestinien des affaires étrangères, a décrit la situation tragique des Palestiniens. Remerciant les États membres de l'Union africaine pour leur soutien indéfectible, il les a engagés à continuer à chercher une solution au problème qui se posent aux Palestiniens. Il a invité les pays d'Afrique et la communauté internationale à intensifier les pressions sur Israël afin qu'il applique la feuille de route du Quator (S/2003/529) du 7 mai 2003 sans conditions et sans retard. À l'issue d'un débat animé, le Conseil exécutif a voté en faveur de la réaffirmation du soutien qu'il apporte de longue date au droit de Palestiniens, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit à la création d'un État indépendant viable. En outre, il a dénoncé l'occupation israélienne et la continuation de la construction de colonies de peuplements qui représentaient les principaux obstacles à l'exercice de ces droits et à un règlement pacifique du conflit. Israël devait respecter ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève et du Protocole additionnel pertinent, sans préjudice des efforts destinés à réprimer les crimes de guerre de du rôle de la Cour pénale internationale. Les deux parties devaient appliquer la feuille de route sans tarder et sans modification. Le Conseil exécutif s'est prononcé en faveur d'une présence internationale sur le

territoire palestinien, y compris Jérusalem, afin de protéger la population civile et d'aider les parties à appliquer les accords qu'elles ont conclus. Israël avait l'obligation de se conformer au droit international. Le Conseil exécutif a condamné les mesures prises par Israël contre Yasser Arafat, le Président de l'Autorité palestinienne et Président de l'Organisation de libération de la Palestine, et a exprimé à ce dernier un soutien total.

3. S'agissant de la session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, l'orateur note que M. Kaddoumi a transmis à la session un message de paix envoyé par M. Arafat.

4. Présentant son rapport sur le Séminaire des Nations unies sur l'assistance au peuple palestinien et sur ses consultations avec les organisations de la société civile, l'orateur note que le séminaire avait pour objet d'examiner la situation critique sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, causée par près de trois années de violences. La crise humanitaire profonde et les conditions de vie misérables du peuple palestinien inquiètent tout particulièrement le Comité. La feuille de route prévoit une série de mesures concrètes destinées à améliorer la situation économique et humanitaire dans la région. Il est vital pour le peuple palestinien et crucial pour la réalisation globale de la feuille de route que ses dispositions soient appliquées et que la situation sur le terrain soit changée pour le meilleur. Le séminaire a donné à la communauté internationale l'occasion d'aider à normaliser la vie du peuple palestinien. Ses trois principaux thèmes ont été les suivants : les dimensions humanitaires de la crise palestinienne, les priorités de l'assistance humanitaire économique et les stratégies d'avenir pour l'économie palestinienne.

5. Le séminaire a été une grande réussite. Les exposés présentés et les discussions qui ont suivi ont mis en relief les conditions de vie misérables des Palestiniens, la destruction à grande échelle de l'infrastructure et des biens sur le territoire palestinien occupé, et la dégradation constante de l'économie palestinienne. Bien que deux mois se soient déjà écoulés depuis le commencement de l'application de la feuille de route, le Palestinien moyen n'a constaté aucun résultat tangible. Les participants au séminaire ont identifié la réduction du chômage et de la pauvreté comme constituant la priorité des priorités de l'assistance. Le développement durable était

impossible en absence d'une solution politique du conflit entre Israël et les Palestiniens.

6. Le rapport du Séminaire sera établi par le Secrétariat et présenté à l'Assemblée générale à sa prochaine cinquante-huitième session. Il paraîtra également en tant que publication de la Division des droits de Palestiniens. La délégation du Comité a tiré parti de sa présence à Genève pour conduire des pourparlers officieux avec le comité pour les questions du Moyen-Orient de l'Union interparlementaire. Les deux comités ont convenu de poursuivre et d'élargir la participation des parlementaires de différentes origines aux réunions organisées sous les auspices du Comité.

7. Les consultations du Comité avec des représentants d'organisations non gouvernementales ont été très concrètes et utiles. La délégation a encouragé les organisations représentées à maintenir leur position de principe qui consiste à soutenir les droits inaliénables du peuple palestinien et à sensibiliser leur mandants quant aux causes profondes du conflit, à savoir l'occupation des terres palestiniennes par Israël.

Faits nouveaux dans le processus de paix du Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

8. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) rappelle ambiance positive qui régnait lors de la présentation officielle de la feuille de route en avril 2003. En cette occasion, la partie palestinienne a déclaré qu'elle acceptait sans équivoque la feuille de route, et qu'elle était disposée à l'appliquer pleinement. Toutefois, l'acceptation israélienne était plutôt vague et accompagnée d'une longue liste de prétendues « inquiétudes » et conditions, ce qui laisse planer des doutes sur la mise en oeuvre honnête de ce document.

9. Au sommet d'Aqaba, la déclaration palestinienne a été conforme aux exigences de la feuille de route et elle est allée plus loin encore, alors qu'Israël n'a pas déclaré qu'il acceptait officiellement un État palestinien souverain ou la cessation des violences. Néanmoins, l'Autorité palestinienne a persévéré dans ses efforts et a réussi à obtenir que tous les groupes nationaux observent un cessez-le-feu de trois mois.

10. Malheureusement, cette ambiance positive a été empoisonnée par la persistance d'une série de restrictions que la puissance d'occupation impose à la

circulation des personnes et des biens l'intérieur du territoire occupé et par les activités de colonisation menées dans certaines zones, y compris Gaza. En outre, jusqu'à 7000 prisonniers palestiniens sont détenus illégalement par les autorités israéliennes qui affirment que leur libération n'est pas exigée conformément à la feuille de route. Pourtant, la plupart de ces prisonniers ont été détenus après l'acceptation de la feuille de route du Quatuor et il est manifeste que dans ces conditions, et alors que M. Arafat est assigné à résidence, il ne peut être question de la mise en oeuvre honnête de l'accord.

11. La semaine précédente, une délégation palestinienne de haut niveau s'est rendue à Washington pour examiner, entre autres, les relations bilatérales avec les États-Unis. À l'issue de cette visite, la partie palestinienne s'attendait à une amélioration considérable de la situation Moyen-Orient, mais ces espoirs ont été déçus quelques jours plus tard, quand M. Sharon s'est rendu à Washington et a déclaré que son gouvernement entendait poursuivre les activités de colonisation et en particulier la construction du mur de séparation.

12. La partie israélienne affirme que le mur constitue une mesure de protection. Toutefois, sa construction constitue manifestement une forme de colonisation : le mur traverse directement le territoire palestinien et aboutirait à la confiscation vastes terres palestiniennes, séparerait les communautés les unes des autres et détruirait leur mode de vie. En outre, il encercle complètement la ville de Qalqilya, laissant une seule porte pour l'entrée et la sortie. Ce type de répression n'a aucun précédent dans l'histoire : même le régime d'apartheid ne recourait pas à de telles pratiques.

13. La veille, à une réunion de la Knesset, M. Sharon a déclaré que la partie israélienne n'avait encore rien donné aux Palestiniens. Pour une fois, son affirmation était exacte. Le mur de séparation, la continuation des activités de colonisation et les attaques répétées contre les lieux saints situés sur le territoire occupé font qu'il est impossible d'envisager une application raisonnable de la feuille de route.

14. Tous les membres de Quatuor, soutenus par d'autres organismes internationaux, y compris le Conseil de sécurité de l'ONU, doivent intensifier leurs efforts en faveur d'une solution au conflit. À cet égard, l'orateur souligne importance qu'il y a un mettre en place le mécanisme de surveillance prévu dans la

feuille de route; cela contribuerait sensiblement à assurer une application raisonnable de cet accord.

15. L'ONU conserve une responsabilité permanente à l'égard de la question de Palestine tant qu'un règlement authentique et durable n'aura pas été réalisé. M. Sharon a lancé une nouvelle campagne destinée à saper l'Organisation et ses travaux sous prétexte que les résolutions et actions de l'ONU sont hostiles à Israël. Cette affirmation est manifestement absurde, puisque l'Organisation n'a pas pris parti, mais s'est bornée à condamner les actes illégaux commis par Israël qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien et empêchent le règlement du conflit. L'ONU doit continuer à défendre le droit international et soutenir la mise en oeuvre intégrale et honnête de la feuille de route et ne doit pas céder à des pressions extérieures d'où qu'elles viennent.

16. L'orateur garde un optimisme prudent quant à la contribution que les efforts du Quatuor et de la communauté internationale dans son ensemble pourront faire à l'amélioration de la situation Moyen-Orient. En fait, un événement positif vient d'être annoncé en ce jour même, à savoir que les États-Unis envisageaient de réduire les garanties de prêt en faveur d'Israël si celui-ci persistait dans la construction du mur de séparation.

17. **Le Président** dit que la construction du mur de sécurité est une question extrêmement importante qui mérite d'être examinée plus avant par le Comité. Il a l'intention de l'inscrire à l'ordre du jour d'une future réunion en tant que point séparé ou point subsidiaire.

La séance est levée à 11 h 30.